

LE CYBER HARCELEMENT ET LA CAMPAGNE DU BICE « STOP AU HARCELEMENT SUR INTERNET ! »

Le contexte

- 25^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant
- BICE = plus de 65 ans d'histoire au service de la défense des droits de l'enfant : le BICE a été directement impliqué, en lien avec d'autres grandes ONG internationales comme DEI, dans la préparation et la rédaction de la Convention relative aux Droits de l'Enfants adoptée à l'unanimité à l'ONU le 20 novembre 1989.
- Mission essentielle du BICE : prévenir et lutter contre toutes les formes de violence subies par les enfants (acceptation enfants = 0 à 18 ans)
- Nous avons été alertés en 2013 sur une nouvelle forme de violence : le cyberharcèlement , ou harcèlement sur Internet.
- La **remise des signatures au Conseil Pontifical « Justice et Paix » le 9 décembre 2014** est l'un des premiers pas dans notre approche de ce nouveau sujet.

Définition du harcèlement

- Fait de subir, **de manière répétée**, des moqueries, critiques, insultes ou attaques de la part d'une ou plusieurs autres personnes.
- Un comportement devient du harcèlement dès lors qu'il est persécutant ou mal vécu.

Quelles formes ?

- Moral (injures, rumeurs, menaces...).
- Sexuel (sous-entendus, provocations sexuelles).
- D'appropriation (racket).
- Physique (bagarres, claques...).

Le harcèlement peut avoir lieu n'importe où : à l'école, dans la rue, au travail... et désormais sur internet ou sur un téléphone portable. Dans ces deux derniers cas on parle de cyber-harcèlement :

utiliser internet, les réseaux sociaux, le téléphone, pour porter atteinte à un individu, de manière répétée dans le temps. Ce type de harcèlement a surtout lieu sur les **réseaux sociaux, très utilisés par les jeunes** : Facebook, mais aussi Instagram, Snapchat, ASK, Twitter, Tumblr...

Comment une personne peut-elle être harcelée en ligne ?

- Intimidations, insultes, moqueries ou menaces envoyées par SMS ou postées sur des réseaux sociaux auxquels la personne a accès et ses camarades aussi.
- Propagation de rumeurs.
- Piratage de comptes et usurpation d'identité digitale : ouverture d'un faux compte Facebook au nom de quelqu'un pour faire croire à des rumeurs.
- Création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe.
- Diffusion d'une photo ou vidéo peu valorisante d'un camarade sans son accord.

Chiffres :

Une progression très inquiétante :

- Etude 2009-2011 de EU Kids Online : 5% des jeunes de 5 à 16 ans déclaraient avoir déjà été victimes de cyberharcèlement

- Etude 2013 de l'Observatoire des droits de l'internet auprès de 20 000 jeunes européens : Un jeune sur trois avoue avoir été victime de cyber-harcèlement via internet ou téléphone mobile, et un jeune sur cinq concède avoir déjà harcelé.

Le BICE a évoqué avec ses organisations membres dans d'autres régions du monde ce phénomène, pour tenter de mesurer s'il s'agissait pour le moment uniquement d'une préoccupation occidentale. Il semblerait que le phénomène soit directement corrélé à la diffusion des smartphones (téléphones mobiles permettant d'accéder à Internet) : dès que les smartphones se répandent, les réseaux sociaux se développent. Et dès que les réseaux sociaux se développent, le cyber-harcèlement apparaît et progresse à grande vitesse.

Or, il s'est vendu en 2013 près d'un milliard de smartphones dans le monde ! Nous avons donc affaire à un phénomène qui essaime de plus en plus largement.

Conséquences du cyberharcèlement :

- Anxiété/stress
- Honte
- Démotivation
- Chute des résultats scolaires
- Isolement/perte de ses amis
- Sentiment d'abandon
- Dépression
- Peut aller jusqu'au suicide

La campagne du BICE « STOP AU HARCELEMENT SUR INTERNET » :

Que faire, en tant qu'adultes parfois désemparés par une technologie qui nous dépasse et qui dépasse les adolescents eux-mêmes, qui utilisent des codes et des réseaux différents à 14 ans et à 20 ans, car entre-temps de nouveaux lieux virtuels et techniques sont apparus ?

La campagne « Stop au harcèlement sur Internet » du BICE propose que la prévention de ce problème passe par l'action des jeunes eux-mêmes.

Forts de notre expérience dans la lutte contre les violences faites aux enfants, nous avons cherché une initiative simple pour **sensibiliser le plus largement possible aux dangers du cyber-harcèlement**, mais aussi aux **règles de comportement respectueux qui doivent être banalisées**. Une charte d'engagement en 5 points nous a semblé être un point d'entrée facile d'accès pour toutes les générations sur ce phénomène. Nous proposons donc à tous, jeunes, parents et grands-parents, d'adhérer à la [charte d'engagement](#) « Stop au harcèlement sur internet », que l'on peut signer en ligne sur www.bice.org. Elle s'adresse à toutes les générations, car il est essentiel que la bonne connaissance de la réalité des pratiques liées aux réseaux sociaux se diffuse auprès des générations adultes, moins touchées directement par le phénomène mais **toujours responsables de l'éducation des plus jeunes !**

Avec cette campagne, le BICE :

- nourrit ses actions de plaider pour porter la parole des enfants auprès des institutions nationales et internationales
- partage son expérience et son expertise en matière de bientraitance et de lutte contre les violences faites aux enfants
- remplit sa mission de sensibilisation du grand public.

Pourquoi signer cette charte d'engagement ?

- Pour n'être ni victime, ni auteur, ni complice, ni témoin silencieux de cyberharcèlement (**le phénomène des témoins silencieux est capital**, il faut impérativement mieux faire comprendre aux jeunes la nécessité de parler lorsqu'ils assistent à ce type de violence, même sans y participer directement)
- Pour lutter à tous les niveaux contre cette nouvelle forme de violence.
- Pour donner plus de poids aux actions de plaider du BICE sur cette violence.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT CONTRE LE HARCELEMENT SUR INTERNET :

J'agis (à partir de 13 ans): en participant à cette campagne, je montre ma volonté d'agir pour prévenir le harcèlement sur Internet, je m'engage à ne pas être auteur de harcèlement et à dissuader les autres de le devenir en en parlant autour de moi :

Oui, j'adhère à la campagne contre le harcèlement sur Internet et :

1. Je réfléchis avant de publier quelque chose sur Internet (est-ce que j'aimerais que l'on dise la même chose de moi ?),
2. Je ne poste pas ou ne partage pas des contenus – rumeurs, moqueries, injures, menaces... – qui peuvent faire du mal aux autres, quel que soit leur âge, même sous un pseudo,
3. Je suis conscient(e) qu'il est très difficile d'effacer complètement un contenu publié sur Internet,
4. La solution c'est d'en parler ! Si je suis victime ou témoin de harcèlement sur Internet, je décide de réagir, de ne pas (me) laisser faire et d'en parler à des personnes de confiance de mon entourage ou à un réseau spécialisé,
5. J'appelle tous les utilisateurs des réseaux sociaux et les institutions à se mobiliser pour faire cesser cette nouvelle forme de violence dont souffrent des millions de jeunes dans le monde.

Les prochaines étapes

L'accueil favorable reçu par cette initiative, aussi bien par les jeunes eux-mêmes via des sessions de sensibilisation en milieu scolaire que par les institutions concernées, engage le BICE dans une réflexion plus large sur le sujet. La campagne avait pour objectif de réunir 10 000 signatures. C'est chose faite.

Elle a également été présentée le 12 septembre 2014 au Comité des droits de l'enfant à l'ONU.

Il s'agit désormais de continuer à faire vivre cette charte pour mobiliser toujours plus de personnes engagées dans cette lutte et mieux faire connaître ce phénomène.

Un projet plus large de prévention, commun à de multiples pays où le BICE mène des programmes de lutte contre les violences subies par les enfants, est actuellement à l'étude.